



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire
34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAURoux
02.54.07.61.39 - mail : snu36@snuipp.fr - site : <http://36.snuipp.fr>

Objet : Consultation sur les programmes

M. le Directeur Académique,

Présentée par le Ministre de l'Education Nationale comme une juste reconnaissance du travail invisible effectué par les enseignants du 1er degré, la circulaire 2013-019 du 4 février 2013 a modifié le contenu des obligations de service de ces personnels.

Le ministère organise la consultation des enseignant-es sur les nouveaux programmes. Le SNUipp-FSU qui l'avait demandé, approuve cette démarche qui doit associer les collègues. Mais cette consultation ne doit pas devenir une charge supplémentaire pour les collègues. Dans ce cadre, la note ministérielle adressée aux recteurs sur la consultation nationale relative aux programmes d'enseignement de l'école Primaire, reprise par Mme la Rectrice de l'Académie d'Orléans – Tours suscite de vives réactions dans le département, en ce qu'elle utilise la même méthode. En effet, on y lit que les enseignants disposeront "d'un forfait de trois heures sur leur temps de service" et que la première consultation (programmes en vigueur) "sera imputée sur la nouvelle enveloppe de 24 h de concertation prévue par la circulaire du 4 février 2013".

D'une journée banalisée annoncée en ce début d'année dans tous les secteurs, on est donc passé à 3H prises sur le temps qui doit être consacré à l'organisation et au suivi des activités pédagogiques complémentaires.

Ces heures de concertation sont plus que nécessaires et c'est encore sur leur temps personnel que les enseignants devront travailler pour rattraper ces 3 heures passées à réfléchir sur les programmes.

En outre, si le ministre, comme la Rectrice indiquent bien que les 3 autres heures seront prises sur le temps d'animation pédagogiques en fin d'année (ce qui est aussi contestable tant les besoins en formation sont grands), cette disposition n'est pas encore connue dans les circonscriptions puisqu'on a déjà commencé à demander aux enseignants de s'inscrire à des animations pédagogiques à hauteur de 18h, sans réserver 3 heures pour ce bilan.

Enfin, le calendrier imposé (contributions à rendre « dans la mesure du possible » pour le 11 octobre alors que le mail informant les écoles est arrivé le 25 septembre) rend totalement impossible la mise en place - sans banalisation d'une demi-journée de classe - de cette consultation au moment où se multiplient dans toutes les écoles animations pédagogiques, réunions incontournables (réunions de parents, de synthèse avec les RASED, de mise en place de l'APC, des 6H de prérentrée, avec les partenaires municipaux pour la mise en place des nouveaux rythmes, ...).

La proposition de la DSDEN de l'Indre de scinder ces deux heures en 2 fois 1H30 et de prendre sur le temps des demi-journées de prérentrée ne résout rien.

Sauf à transformer ce que le Ministre appelle "une large consultation" en une nouvelle mascarade, les enseignants des écoles n'ont pas la possibilité de prendre à nouveau sur leur temps personnel déjà presque inexistant à cette période pour formuler dans ces délais des constats et propositions sur un dossier aussi important que celui des programmes de l'école Primaire.

Le SNUipp vous demande donc instamment d'accorder aux écoles une demi-journée banalisée pour mener à bien ces travaux afin d'impliquer les enseignants dans ce vaste chantier qu'est la refondation de l'école.

A défaut, le SNUIPP incitera les collègues qui ne sont et ne seront pas en mesure de mener cette consultation, à différer leur réflexion et, le cas échéant, leur proposera une réponse type déplorant ce manque de concertation, en sus des constats effectués unanimement - et publiés largement - par la communauté éducative (enseignants et chercheurs) à propos des programmes 2008.

Enfin, nous souhaitons qu'au-delà de la synthèse académique qui sera rendue publique, toutes les synthèses (de circonscription et départementale) soient aussi communiquées à l'ensemble des écoles et des enseignants, dans un souci de transparence et de véritable concertation.

Certains que vous comprendrez qu'il s'agit de l'intérêt de nos élèves comme des enseignants et de l'école et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre attachement à l'école publique et à l'intérêt de ses maîtres.

Mme S. Grenon – M. R. Tripon
Co-secrétaire du SNUipp 36